



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection

Question écrite n° 36368

Texte de la question

M. Jean-Pierre Giran attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les graves répercussions qu'entraînent certains produits de consommation courante sur la production de gamètes mâles. En effet, phtalates et bisphénol A se rencontrent dans la composition de nombreux produits de notre vie quotidienne : gels douche, produits de soins corporels, certains plastiques alimentaires, cannettes et conserves, produits de l'habillement, etc. Pour les chercheurs, plus que la dose, c'est le moment et la durée de l'exposition qui sont à l'origine de la toxicité et du danger de ces composés chimiques. Or ils peuvent jouer le rôle de perturbateurs endocriniens et influencer sur la qualité du sperme. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer l'état de la recherche en France sur cette question, les mesures d'information qu'elle souhaite mettre en place afin d'alerter les consommateurs et les mesures d'interdiction qu'il est nécessaire d'appliquer pour éradiquer ce phénomène inquiétant.

Texte de la réponse

Depuis une quarantaine d'années, des études épidémiologiques à travers le monde industrialisé ont révélé une baisse de la fertilité masculine en partie liée à la baisse de la production de spermatozoïdes chez l'homme. Ces évolutions préoccupantes sont souvent attribuées à certaines substances chimiques comme les phtalates ou le bisphénol A qui peuvent soit avoir un effet toxique direct sur les organes de la reproduction, soit perturber le fonctionnement du système hormonal reproductif. Ces substances peuvent affecter l'adulte, le jeune enfant, l'embryon ou le fœtus lors de son développement prénatal. Cette question des reprotoxiques et des perturbateurs endocriniens est un sujet grave pour la santé publique que le ministère chargé de la santé suit depuis de nombreuses années. C'est dans ce contexte de préoccupations tant pour le public que pour les autorités sanitaires, qu'il a paru opportun de saisir les différents agences sanitaires pour réaliser un bilan sur cette problématique : l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) avec une demande d'une expertise collective sur le danger de ces substances, l'Institut de veille sanitaire (InVS) pour une synthèse de l'évolution de la fertilité masculine en France, l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps) pour examiner le risque attribuable aux ingrédients présents dans les produits cosmétiques, l'Agence française de sécurité sanitaire (Afssa) pour quantifier la présence et l'utilisation de ces substances dans l'alimentation ou les produits vétérinaires. L'ensemble des données et conclusions recueillies par ces agences permettra d'engager une action, tant au niveau communautaire pour améliorer et accélérer la prise de décisions quant aux usages et autorisations de certaines substances, qu'au niveau national pour réaliser une campagne d'information vis-à-vis des femmes enceintes, pour laquelle la ministre de la santé et des sports a d'ores et déjà confié le développement d'une stratégie d'information à l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Giran](#)

Circonscription : Var (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36368

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé et sports

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 25 novembre 2008, page 10136

Réponse publiée le : 14 avril 2009, page 3650